

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

Date de la
Convocation
12/02/2025

L'an deux mil vingt cinq
le dix neuf février
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques,
MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie,
SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.
EXCUSES : FAURE Emilie, SABOT Norbert.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame Elisabeth ROYON a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/01/10

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024
BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour
l'année 2024 du budget principal de la commune, lequel peut se
résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		11 842,68 €	89 342,41 €		89 342,41 €	11 842,68 €
Opérations de l'exercice	547 628,38 €	646 543,66 €	858 077,87 €	905 098,03 €	1 405 706,25 €	1 551 641,69 €
TOTAUX	547 628,38 €	658 386,34 €	947 420,28 €	905 098,03 €	1 495 048,66 €	1 563 484,37 €
Résultats de clôture		110 757,96 €	42 322,25 €			68 435,71 €
Restes à réaliser			188 000,00 €	307 217,60 €	188 000,00 €	307 217,60 €
TOTAUX CUMULES	547 628,38 €	658 386,34 €	1 135 420,28 €	1 212 315,63 €	1 683 048,66 €	1 870 701,97 €
RESULTATS DEFINITIFS		110 757,96 €		76 895,35 €		187 653,31 €

AR Prefecture

043-214302275-20250219-2025_01_10-DE
Reçu le 04/03/2025

.../...

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

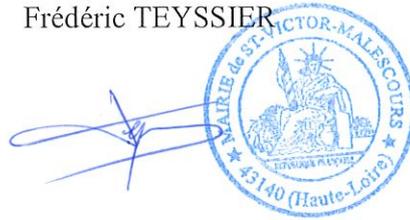
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Saint-Victor-Malescour.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures

L'adjoint au Maire
Frédéric TEYSSIER



La secrétaire de séance,
Elisabeth ROYON

A blue ink signature of Elisabeth ROYON, written in a cursive style.

AR Prefecture

043-214302275-20250219-2025_01_10-DE
Reçu le 04/03/2025